



## VOS AIDES POUR L'HABITAT

En matière de logement sur le territoire,  
la Communauté de communes Pyrénées Vallées  
des Gaves s'engage !



UN ACCOMPAGNEMENT POUR  
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



UNE AIDE À L'ACQUISITION DE SON  
PREMIER LOGEMENT



UNE AIDE AUX TRAVAUX



## UN ACCOMPAGNEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

**Le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées est votre porte d'entrée !** Il vous conseille sur les travaux à effectuer et vous oriente sur les financements que vous pouvez obtenir. Cet accompagnement est entièrement gratuit, neutre et indépendant.

**En fonction de vos ressources ou de la nature de votre projet**, le Guichet Rénov' Occitanie Hautes-Pyrénées pourra vous orienter vers **SoliHa mandaté par la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves** pour vous accompagner dans le cadre de l'**OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). **Selon la nature de votre projet, vous pourrez bénéficier d'aides financières** de l'ANAH, du Département et de la CCPVG ainsi que d'une avance de subvention Procivis.

### POUR QUI ?

Le guichet s'adresse à tous les propriétaires qu'ils soient, occupants ou bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés.

### POURQUOI ?

- Réaliser des économies d'énergie
- Réhabiliter/rénover un logement insalubre
- Adapter le logement pour le maintien à domicile

*Les travaux ne doivent pas être commencés sans validation préalable du dossier. Ils doivent être réalisés par des artisans RGE pour la rénovation énergétique, fournitures et poses comprises.*



Rendez-vous sur [renovoccitanie.hautespyrenees.fr](https://renovoccitanie.hautespyrenees.fr)



## UNE AIDE À L'ACQUISITION DE SON PREMIER LOGEMENT

La CCPVG attribue une subvention aux ménages sous conditions de ressources.

Cette aide forfaitaire de 4000 € est majorée de 1000 € pour les ménages ayant un ou plusieurs enfants mineurs au jour de la demande (avec une clause anti-spéculative d'une durée de 10 ans).

La demande d'aide doit être formulée auprès de la communauté de communes avant la signature de l'acte authentique ou le démarrage de la construction.

L'aide à la primo-accession sera versée dans la limite des crédits budgétaires annuels disponibles.

## UNE AIDE AUX TRAVAUX

L'aide à l'acquisition de son premier logement est **cumulable avec l'aide de 2000 € que la CCPVG peut octroyer dans le cadre de l'OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour les travaux d'amélioration de l'habitat ancien.



### LES CRITÈRES POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

- Être primo-accédant
- Ne pas dépasser le plafond de ressources
- Contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire
- Devenir propriétaire d'un logement à titre de résidence principale

Pour connaître le détail des conditions d'éligibilité et pour demander à bénéficier de l'aide

► Rendez-vous  
sur **CCPVG.FR**

Prenez rendez-vous avec un conseiller !

## Rénov'Occitanie

Hautes-Pyrénées

Le service public de ma rénovation énergétique

Conseils pour les travaux de rénovation de votre logement et les aides financières

**Tél. 05 31 74 36 65**

Permanence de 9h à 12h le 1<sup>er</sup> mardi du mois à Argelès-Gazost

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

## OPAH CCPVG

Accompagnement sous conditions de ressources pour l'amélioration de votre habitat

**Tél. 05 62 34 42 74**

Permanences de 14h à 17h les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis du mois à Argelès-Gazost & 2<sup>e</sup> lundi du mois à Luz-St-Sauveur

65 Hautes-Pyrénées  
**ca.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

**Tél. 05 62 97 55 18**

Permanence de 14h à 17h le 2<sup>e</sup> mardi du mois à Argelès-Gazost

**adil**

Conseils sur tous les aspects du logement ; juridiques, financiers ou fiscaux.

**Tél. 05 62 34 67 11**

Sur rendez-vous au 24 rue Larrey à Tarbes



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES**

1 rue St Orens | 65400 ARGELÈS-GAZOST



**05 62 97 55 18** |



**courriel@ccpvg.fr**